

## Délibération n°2024-10-17-03-CA

Relative au Budget rectificatif n°1 d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024 – Budget annexe Immobilier (BAIM)

### **Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,**

En sa séance du 17 octobre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,  
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
**Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2023/12/19-03-CA du Conseil d'administration approuvant le Budget initial d'Aix-Marseille Université pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré,**

**APPROUVE le Budget annexe immobilier (BAIM) d'Aix-Marseille Université, décrit comme suit :**

#### **1. Les autorisation budgétaires suivantes :**

- 97 279 991 € d'Autorisations d'Engagement, dont :
  - 801 875 € en personnel
  - 48 899 386 € en fonctionnement
  - 0 € en intervention
  - 47 578 730 € en investissement
- 122 959 430 € de Crédits de Paiement, dont :
  - 801 875 € en personnel
  - 50 362 065 € en fonctionnement
  - 0 € en intervention
  - 71 795 490 € en investissement
- 83 265 352 € de prévisions de Recettes Encaissées
- 39 694 078 € de Solde Budgétaire (déficitaire).

**2. Les prévisions budgétaires suivantes :**

- - 7 790 446 € de résultat patrimonial
- - 1 840 446 € d'insuffisance d'autofinancement
- - 18 722 985 € de variation de fonds de roulement
- - 44 274 974 € de variation de trésorerie.

**Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 7 abstentions).**

Membres en exercice : 36

**Quorum : 18 membres présents et représentés**

Présents : 24 membres présents

Représentés : 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 octobre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **21 OCT. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **21 OCT. 2024**